

L'UDAF de la Haute-Vienne

Recherche par voie de recrutement interne et externe

ANIMATEUR·RICE ACCOMPAGNATEUR·RICE - F/H

EN CDI A TEMPS PARTIEL – 31H30/SEM

Au sein de la résidence accueil sur la commune de SAINT JUNIEN, l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute Vienne recrute un·e **animateur·rice-accompagnateur·rice (F/H)** en CDI à temps partiel (90% d'un temps plein).

SERVICE :

Pôle logement de l'UDAF

PROFIL :

Travailleur·se social·e F/H (moniteur·rice éducateur·rice, assistant·e social·e, CESF) en mesure de travailler quotidiennement avec des personnes adultes fragilisées et souffrant de handicap psychique.

MISSIONS :

Avec votre collègue, vous aurez pour mission d'être le·la référent·e de proximité pour l'ensemble des résidents de la résidence accueil en lien avec les autres acteurs de la structure. Cela consiste en :

- Accueillir les résidents à leur entrée
- Accompagner les personnes dans l'entretien et la gestion de leur logement
- Accompagner les résidents dans les démarches d'intégration dans l'environnement
- Animer et modérer le collectif des résidents
- Animer les espaces collectifs et proposer des animations
- Promouvoir/Développer la relation entre le résident et son entourage
- Passer le relais aux intervenants spécialisés pour tous les sujets qui ne sont pas de sa compétence ou de sa fonction
- Garantir le fonctionnement global du projet « résidence accueil »

FORMATION ET EXPERIENCE :

- Travailleur·se social·e (préférence moniteur·rice éducateur·rice, AS, CESF)
- Connaissance du public souhaitée (personnes handicapées psychiques)
- Permis B

COMPETENCES :

- Travailler en autonomie, en équipe et en partenariat
- Avoir des capacités d'initiative
- Avoir une écoute attentive

CONTRAT :

- Un contrat à durée indéterminée
- Poste à temps partiel, soit 31,50 h par semaine (possiblement évolutif)
- Poste à pourvoir au 1er septembre 2026
- Lieu de travail : Résidence accueil située à Saint-Junien

REMUNERATION ET AVANTAGES :

- Rémunération : Convention Collective du 15 Mars 1966, selon ancienneté et expérience + prime Ségur.
- Congés trimestriels : 18 jours / an en plus des congés annuels
- Aménagement du temps de travail possible
- Titres restaurant
- Formations régulières : développement des compétences
- Mutuelle : prise en charge à 50% par l'employeur
- Œuvres sociales du CSE : chèques vacances, cartes cadeaux, tarifs préférentiels sur des activités (cinéma, piscine, location de vacances...)

RECRUTEMENT :

Faire acte de candidature (lettre de motivation, CV et copie des diplômes) à adresser à la Direction Générale de l'UDAF 87 par mail : rh@udaf87.asso.fr

Date limite de dépôt de candidature : 28 août 2026 au plus tard